

Rezé, le 5 Novembre 2013

Tribunal de Grande Instance de Nantes
Service Pénal
Maison de la Justice et du Droit
8, rue Jean-Baptiste Vigier
44400 REZE
☎ 02.51.17.37.13
FAX 02 51 11 37 09

Réf. Procédure : 13.150.000 130

Réf. Dossier : 13.1714

Monsieur Luc LADONNE
SYNAPSES
55. rue Lécordaine
75015 PARIS

M. Monsieur.....,

VOUS AVEZ ETE VICTIME DE L'INFRACTION SUIVANTE : l'ession non autorisée d'un animal d'élevage
Commise le : 10.11.2013 par : mon domestique et de ses produits.

NOM : Prénom :

Qui a reconnu avoir commis ces faits.

J'ai l'honneur de vous informer que le Procureur de la République a décidé de recourir contre cette personne à une procédure d'indemnisation au titre de la réparation du préjudice subi.

☐ Je désire être indemnisé(e) pour un montant de Euros (justifiez)
Veuillez indiquer si votre assurance est intervenue et pour quel montant (joindre les justificatifs).

☐ Je ne désire pas être indemnisé(e)

En conséquence, nous vous proposons de répondre et de nous transmettre par retour du courrier les factures ou devis en votre possession avant le 05/12/2013 sachant que cette personne sera reçue le 10 décembre 2013 par le Délégué du Procureur.

Pour évaluer votre préjudice, vous pouvez vous informer auprès de l'A.D.A.V.I. (Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions – Tél. : 02.40.89.47.07.) ou vous adresser à un avocat :
Tél. du Barreau 02.40.20.48.45.

Vous serez tenu informé(e) de la suite de cette procédure.

Je vous prie d'agréer, M. Monsieur....., l'expression des mes sentiments distingués.

Pouvez-vous
également m'indiquer
votre qualité en
signant -
Merci.

Le Délégué du Procureur de la République
M BELZUNG